

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

17/02/2024

Présents : BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSCZYNSKI Céline, ERHARD André, BECKER Mélanie, DUCLERMORTIER Denis et URBAN Michel

Absents excusés : ZIPPEL Floriane, BENOIT Pierre, GOBILLOT Matthieu

Nombre de Procuration : 1 donnée par Florianne ZIPPEL à Mélanie BECKER

Secrétaire de séance : Cyrille BECKER

DCM 009/2024 convention CITEO pour financement de la lutte contre les déchets d'emballages diffus.

Le premier adjoint informe le conseil municipal que CITEO (organisme d'Etat) est amené à accompagner les communes pour le financement de la lutte contre les déchets d'emballage diffus. Ce soutien est de 0.90 centimes par habitants pour une commune comme Raville. Cette convention peut s'étendre de 2024 à 2028.

Le premier adjoint demande donc au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à s'inscrire sur le site CITEO et signer la convention qui nous sera proposée pour bénéficier de ce financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour et décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à s'inscrire sur le site CITEO
- De signer la convention proposée par CITEO


Le Maire,
Michel URBAN


Fait à RAVILLE, le 22/02/2024
Conforme au registre
« Certifiée exécutoire »


Le secrétaire de séance,
Cyrille BECKER